



	Aire de protection d'un puits municipal ou d'un ouvrage de captage d'eau
	Limite du périmètre urbain
	Aire de protection retirée (À titre indicatif seulement)


VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME
ANNEXE I - CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES
EXTRAIT DU PLAN CA4CE01

Date du plan :	<u>2012-08-29</u>
No du règlement :	<u>R.C.A.4V.Q.65</u>
Préparé par :	<u>M.M.</u>
No du plan :	<u>RCA4VQ65A01</u>
Échelle :	<u>1:3 000</u>

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire